

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Vendredi, le 8 octobre 2021

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le vendredi, 8 octobre 2021, à 12h15, par visioconférence, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

M. Yanick Baillargeon, maire
Mme. Lisa Boily, conseillère
MM. Serge Allard, conseiller
Michel Simard, conseiller (par visio conférence)
M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale (par visio conférence)

Sont absentes :

M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
Katia Duchesne, conseillère

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Club de motoneige Les Loups du Nord : sentier de motoneige : Participation financière

POINT 1.

RÉSOLUTION 2021-10-175

CLUB DE MOTONEIGE LES LOUPS DU NORD : SENTIER DE MOTONEIGE : PARTICIPATION FINANCIERE

CONSIDÉRANT QUE le club de motoneige doit déplacer une portion de son sentier suite à la perte d'un droit de passage chez un propriétaire privé;

CONSIDÉRANT QUE la motoneige représente un acteur économique et de loisir important pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les sentiers doivent être sécuritaires pour tous les utilisateurs et donner accès aux services ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires visés fourniront un droit de passage pour une période de 10 ans minimum ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise une aide financière de 38 000\$ pour l'aménagement du sentier ;
- si de l'argent est reçu par le Club pour ces travaux, le montant accordé en sera diminué d'autant ;
- si le frais d'immatriculation augmentent en raison du déplacement du sentier, la Municipalité s'engage à payer la différence ;
- la somme sera versée au Club de motoneige les Loups du Nord sur présentation des pièces justificatives et des ententes de droit de passage;
- la somme versée sera prise dans le budget de fonctionnement 2021.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale